

CONTRAT D'ABONNEMENT « Calcul des pénalités de retard »

A retourner par courrier ou par mail à administration@direct-recouvrement.fr

Entre

La société **DIRECT RECOUVREMENT**, société inscrite au RCS de Pontoise sous le n° 530 381 235, dont le siège social est sis 20, rue Lavoisier, 95300 Pontoise, représentée aux fins des présentes par Philippe BERNIS agissant en tant que gérant,

ET

Raison sociale : Siren n° :

Interlocuteur :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Tél : Mail :

Ci-après dénommé le CLIENT

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT

1 / Objet – Description

La présente convention a pour objet l'accès, au bénéfice du CLIENT pour ses besoins propres et personnels, de l'application permettant le calcul et la relance des pénalités de retard sur un débiteur soumis au Code de commerce et accessible depuis l'adresse **<http://www.app.direct-recouvrement.fr>**.

2 / Durée

Le présent contrat prend effet à la date de son acceptation par le Client pour une durée **d'un an**, et se renouvellera ensuite tacitement par période d'un an, sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties, par lettre simple ou mail, 15 jours au moins avant le terme.

3/ Prix

La redevance annuelle, non révisable, exigible terme à échoir, est fixée à la somme de **49 € ht**. A défaut de règlement 1 mois après l'échéance de paiement, la présente convention pourra être résiliée de plein droit à l'initiative de Direct Recouvrement.

4/ Maintenance

DIRECT RECOUVREMENT s'engage à maintenir en bon état de fonctionnement l'application, objet de ce contrat, et à mettre à jour les différents taux variables utilisés dans son algorithme.

Fait à Pontoise, le

DIRECT RECOUVREMENT



DIRECT RECOUVREMENT
20 rue Lavoisier
95300 Pontoise
RCS Pontoise 530 381 235

LE CLIENT